Image not found or type unknown

Echange permis de conduire portugais

Par **POLO 78**, le **19/11/2013** à **17:07**

Bonjour,

J'ai obtenu mon permis B en 1996 en france et en 2003 je suis parti vivre au Portugal pendant 18 mois.

Période pendant laquelle j'ai décidé de repassé le permis B ainsi que toutes les autres catégories (A,B,C,D,E) donc aujourd'hui j'ai 2 permis valide.

Je voudrais savoir si je peut échanger mon permis portugais sans problème afin qu'il me mettent toute les catégories sur mon premis français et est ce que je risque d'être considéré comme sans permis si on me contrôle en train de conduire une moto ou en camion en france.

Par **Judilex AVOCATS**, le **19/11/2013** à **17:58**

Cher Monsieur,

Vous disposez d'un délai d'un an à compter de votre retour en France à condition de prouver que votre résidence normale se trouvait bien au Portugal durant tout ce temps ou à compte du titre vous permettant de résider en France.

Les conditions ne sont pas les mêmes selon votre nationalité, etc... et votre question n'indique pas assez de précision sur votre personne.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés